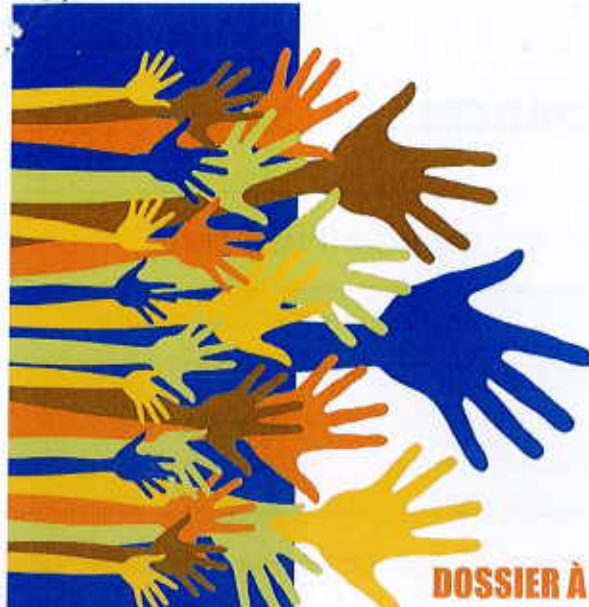


**DEMANDE DE SUBVENTION
DES ASSOCIATIONS
SUBVENTION 2023****DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 25 JANVIER 2023****Par l'association :** (Dénomination en toutes lettres)

Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne

N° d'identification : (RNA et/ou SIRET)

w91 300 3448 / 411 858 400 000 38

À :

Monsieur le Maire de Villabé
Mairie de Villabé
34 bis, avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ☐ 1^{ère} demande. ☒ Demande de renouvellement.Je soussigné, **(Nom et Prénom)**

BIDAUD Marie-Claire

Président ou Responsable Légal, certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier et ses annexes et :

☒ autorise la ville de Villabé à communiquer les informations générales relatives à l'association sur le site internet de la ville et/ou sur le guide pratique de Villabé.☐ n'autorise pas la diffusion des informations générales sur l'association.

Signature du (ou de la) Président(e)

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION : Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne	
TYPE D'ASSOCIATION : <i>(Coché par la collectivité)</i>	
☐ SPORT	☐ VIE SOCIALE & LOISIRS DIVERS
☐ CULTURE	☒ AUTRES (caritatives, anciens combattants, parents d'élèves...)
BUT DE L'ASSOCIATION : Contribuer aux logements des personnes en situation de précarité sur le département de l'Essonne	
ADRESSE SIÈGE SOCIAL : 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
TÉLÉPHONE : 01 69 58 77 58	FAX :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : contact@snl-essonne.org	
SITE WEB : https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/	

NOM ET PRÉNOM DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) BIDAUD Marie-Claire	
PROFESSION : <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i> Retraitée	
ADRESSE : SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE Association loi 1901 Siège Social : 24 Rue de L' Alun 91630 MAROLLES EN HUREPOIX Tél : 01 69 58 77 58 Mail : contact@snl-essonne.org	
TÉLÉPHONE FIXE :	TÉLÉPHONE PORTABLE :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : mclaire.bidaud@gmail.com	

Note : Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au Journal Officiel.

DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 25 JANVIER 2023

SUBVENTIONS

Subventions municipales accordées.

EN 2021 : €

EN 2022 : €

Par ailleurs, l'association a obtenu une avance exceptionnelle sur subvention 2023 de : €

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements immobiliers de la commune en 2022 :

ÉQUIPEMENTS	Nbre d'heures hebdomadaires	MOINS 5 FOIS/AN	PLUS 5 FOIS/AN
...		☐	☐
...		☐	☐
...		☐	☐
...		☐	☐
...		☐	☐
...		☐	☐
...		☐	☐

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements mobiliers de la commune en 2022 :

MATÉRIELS	MOINS 5 FOIS/AN	PLUS 5 FOIS/AN
Minibus		
Autre (Préciser) :		

L'association utilise les photocopieurs de la commune :

MATÉRIELS	de 1 à 100 COPIES/ AN	de 101 à 300 COPIES/AN	PLUS DE 300 COPIES/ AN
COPIES NOIR ET BLANC	☐	☐	☐
COPIES COULEURS	☐	☐	☐

DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 25 JANVIER 2023

AUTRES SUBVENTIONS PERÇUES EN PROVENANCE D'AUTRES ORGANISMES

ETAT (EX: DDCS) : €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL : €
FÉDÉRATION, LIGUES : €	CONSEIL RÉGIONAL : €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART : €	AUTRES : €

L'association sollicite pour l'année 2023 une subvention de : 2.400 €
(montant à reporter sur Annexe 5)

EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION

2 887 adhérents en 2021 = 429 bénévoles, 1426 locataires et 1031 donateurs

Total d'adhérents pour la saison en cours 2022/2023 :

Nombre d'adhérents villabéens :

Nombre d'adhérents NON villabéens :

ADHÉRENTS PAR CATÉGORIES D'ÂGES

ENFANTS DE 0 À 16 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	GARÇONS	FILLES	TOTAL
ADULTES DE 17 À 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ADULTES DE DE PLUS DE 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL

Adhérents = bénévoles, locataires et donateurs.

- 429 bénévoles en 2021.

2 habitants de Villabé

- 5 ménages logés en 2021.

16 personnes, 6 adultes et 10 enfants.

DESCRIPTION DES PROJETS EXCEPTIONNELS POUR LA SAISON À VENIR

Descriptif des projets sur Villabé :

Souhait d'enrichir le groupe de nouveaux bénévoles.

Participation au forum des associations dans ce but, mais également dans le but rencontrer les associations et habitants de la commune.

L'année à venir va être placée sous le signe de l'éco-responsabilité. Cela fait suite à une réflexion déjà entamée par notre association depuis 2021. Nous avons commencé à mettre en place des ateliers autour des éco-gestes avec des locataires, des bénévoles mais également des salariés. Nous abordons les économies d'énergie mais également le réemploi grâce à nos lieux de stockages par exemple. Le plus proche de Villabé est celui de Saint-Pierre-du-Perray et permet aux locataires qui arriveraient sans rien de se meubler. Nous souhaitons donner des outils de compréhension et d'action à tous nos membres, bénévoles, locataires et salariés afin d'évoluer dans un monde plus solidaire et durable.

Le public ciblé :

Depuis plus de 30 ans, l'action de SNL s'ancre dans la conviction que toute personne doit pouvoir habiter un logement décent pour trouver sa place dans la société. SNL témoigne et mobilise pour trouver des solutions concrètes au mal-logement. L'association crée et loue des logements d'insertion accessibles aux personnes les plus précaires, pour lesquelles aucune solution de logement stable n'existe. Bénévoles, locataires et salariés s'unissent localement pour accompagner ces nouveaux locataires, jusqu'à une solution de logement pérenne.

Les objectifs recherchés :

Agrandir le groupe de bénévoles sur la commune afin d'accompagner au mieux les locataires de notre association.

Vos remarques & suggestions :

Le droit au logement est un droit constitutionnel qui vise à garantir à tout individu le droit d'avoir un toit. Un hôtel réquisitionné par l'Etat afin de loger des personnes en grande précarité correspondrait à un coût de 6 236€ par an par ménage. Un logement au sein de Solidarités Nouvelles pour le Logement est estimé par an et par ménage à 1 841€. De plus ces logements sont accompagnés par des travailleurs sociaux ainsi que des bénévoles dans une optique de trouver un logement durable et sortir de la précarité. Ces logements tremplins représentent une solution d'avenir pour les personnes accueillies.

Chaque logement représente un coût pour l'association et notre demande de subvention communale va en ce sens, soutenir notre projet, permettre d'entretenir les bâtis existants et ainsi faire perdurer notre action.

Un logement à SNL, bien plus qu'un simple logement.

Soutenir notre projet c'est soutenir notre vie associative, le recrutement des bénévoles ainsi que leurs formations et le soutien dans les projets mis en place ensemble ; locataires, bénévoles et salariés.

Nous soutenir, c'est nous permettre de faire perdurer notre action.

BILAN DES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2021/2022

BILAN DES MANIFESTATIONS

MANIFESTATIONS	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS (PRÉCISER LE NOMBRE DE PARTICIPANTS)
HABITUELLES a. organisées par l'association b. dans lesquelles l'association s'est inscrite	Formations en direction des bénévoles et locataires. Journée découverte du cirque Collecte de jouets en fin d'année Inaugurations de nouveaux logements. Journées Salariés / Bénévoles Forum des associations Fête de l'humanité Festisol.
EXCEPTIONNELLES a. organisées par l'association b. dans lesquelles l'association s'est inscrite c. dans les événements communaux (lesquels) d. Action dans le milieu scolaire (description de l'activité, nombre de classes ou d'élèves, nombre de jours ou d'heures)	Journées à la mer en 2021.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION LOI 1901*	☒ OUI	☐ NON
Date d'enregistrement à la Préfecture : 9 décembre 1996		
Date de parution au journal officiel : 1er janvier 1997		

* Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi 1901.

VOTRE ASSOCIATION EST AFFILIÉE	☒ OUI	☐ NON
Fédération ou autorité compétente : SNL 75 ; SNL 78 ; SNL92 ; SNL UNION ; PROLOG'UES		
Numéro d'affiliation :		
Date d'affiliation :		

VOTRE ASSOCIATION EST AGRÉE	☒ OUI	☐ NON
Autorité administrative compétente : Etat et DDCS		
Numéro d'agrément : MOI ; ESUS ; Ingénierie sociale, financière et technique ; L'intermédiation locative et de gestion locative sociale		
Date d'agrément : 2022 ; 2016 ; 2020 ; 2020		

VOTRE ASSOCIATION BÉNÉFICIE T-ELLE D'UN LABEL ?	☒ OUI	☐ NON
Nom du label : Don en confiance, Finansol		
Nom de l'organisme qui a délivré le label : Don en confiance, Fair-Finansol		

DONNÉES FINANCIÈRES

TARIFS D'ADHÉSIONS PRATIQUÉS	En 2021 : 0 €	En 2022 : 0 €
COÛT D'UNE LICENCE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION	Enfants : 0 €	Adultes : 0 €

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

COMPOSITION DU BUREAU

NOM ET PRÉNOM DU TRÉSORIER ELIE Sophie	
PROFESSION : <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i>	
ADRESSE : SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE Association loi 1901 Siège Social : 24 Rue de L' Alun 91630 MAROLLES EN HUREPOIX Tél : 01 69 58 77 68 Mail : contact@snl-essonne.org	
TÉLÉPHONE FIXE :	TÉLÉPHONE PORTABLE :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : sophieelie@yahoo.fr	

NOM ET PRÉNOM DU SECRÉTAIRE OLIVIER Anne	
PROFESSION : <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i>	
ADRESSE : SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE Association loi 1901 Siège Social : 24 Rue de L' Alun 91630 MAROLLES EN HUREPOIX Tél : 01 69 58 77 68 Mail : contact@snl-essonne.org	
TÉLÉPHONE FIXE :	TÉLÉPHONE PORTABLE :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE : tessiture@free.fr	

AUTRES MEMBRES DU BUREAU
Préciser Nom, prénom, adresse et fonction dans l'association : Tableau dans le document joint

VOTRE ASSOCIATION DIPOSE-T-ELLE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES	☒ OUI	☐ NON
---	---	------------------------------

DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 25 JANVIER 2023

PERSONNEL EMPLOYÉ PAR L'ASSOCIATION

(Référence N-1 soit la période 2021/2022)

Votre numéro d'employeur : 11 71 50 75 32 32 8
Nombre d'intervenants rémunérés : 33 salariés en 2021
Type de contrats : 28 CDI, 5 CDD dont 1 professionnalisation et 1 mécénat de compétence en 2021
Nombre d'heures d'interventions rémunérées :

ASSURANCE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'assurance : MMA
Adresse : Etampes
N° de contrat :
Date d'échéance du contrat 01/01/2024
L'association est couverte pour : Document en pièce jointe

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

Annexe 1

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :

- ▶ La demande de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ▶ Une copie des statuts,
- ▶ Une copie de la déclaration en Préfecture,
- ▶ Une copie de la déclaration au Journal Officiel,
- ▶ Une copie du contrat d'engagement républicain
- ▶ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents comprenant :
- ▶ Le bilan d'activités correspondant ;
- ▶ Les comptes annuels certifiés ;
- ▶ Le budget prévisionnel.
- ▶ La copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours.
- ▶ Un RIB.
- ▶ **Répartition chiffrée des adhérents (villabéens/extérieurs, hommes/femmes, - de 17 ans/+ de 65 ans).**

POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT (et sans changement notable du bureau de l'association) :

- ▶ Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ▶ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents comprenant :
- ▶ Le bilan d'activités correspondant ;
- ▶ Les comptes annuels certifiés ;
- ▶ Le budget prévisionnel.
- ▶ Toute modification concernant votre association (changement d'adresse, de bureau, etc.) devant être obligatoirement déclarée en Préfecture, nécessitera de nous joindre la copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel,
- ▶ La copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours.
- ▶ Un RIB.
- ▶ **Répartition chiffrée des adhérents (villabéens/extérieurs, hommes/femmes, - de 17 ans/+ de 65 ans).**



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations et vous évite des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Relevé d'identité bancaire
Cadre réservé au destinataire

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
18206	00246	58594853001	97

International Banking Account Number (IBAN)

IBAN	FR	76	1820	6002	4658	5948	5300	197
1820 6002 4658 5948 5300 197								

Bank Identification Code (BIC)

AGRIFRPP882

Nom et Adresse du Titulaire

**SOLIDARITES NOUVELLES
POUR LE LOGEMENT ESSONNE
24 RUE DE L'ALUN
91630 MAROULES EN HUREPOIX**

PRIX ET RÉCOMPENSES OBTENUS EN 2021/2022

(CULTURE, VIE SOCIALE, SPORT, AUTRES)

Annexe 2

Grand Prix de l'épargne Solidaire en 2021 pour la foncière SNL-Prologues.
FAIR-Label Finansol et Le Monde Argent.
<https://investirsolidaire.fr/>

RÉSULTATS SPORTIFS

Meilleur niveau de pratique	
Meilleurs résultats (préciser la Fédération)	
Nombre d'équipes engagées en championnats officiels	
Nombre d'athlètes en compétition	
Nombre de pratiquants en «loisir»	
Meilleurs résultats individuels (préciser la Fédération)	

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de la Vie sportive au 01.69.11.19.75 ou par mail à l'adresse suivante : sport@mairie-villabe.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE N

EXERCICE N-1

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		1 000
dont ventes de dons en nature		1 000
Ventes de prestations de service	2 502 126	2 440 560
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 507 472	1 581 217
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	262 786	307 046
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	201 913	73 078
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	173 952	212 158
Utilisations des fonds dédiés	104 673	120 516
Autres produits	32 633	26 798
TOTAL I	4 785 555	4 762 374
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 330 467	2 130 843
Aides financières	121 578	61 120
Impôts, taxes et versements assimilés	269 148	254 993
Salaires et traitements	1 255 800	1 219 566
Charges sociales	511 342	504 333
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	120 232	112 513
Dotations aux provisions		4 051
Reports en fonds dédiés	9 504	1 720
Autres charges	120 458	158 820
TOTAL II	4 728 530	4 447 959
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	57 025	314 415
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	873	721
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	873	721
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	1 644	2 351
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 644	2 351
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(771)	(1 630)
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	56 254	312 785
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 049	6 943
Sur opérations en capital	1 058	3 036
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	130 000	5 000
TOTAL V	156 107	14 979
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	58 463	18 652
Sur opérations en capital	558	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	59 022	18 652
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	97 085	(3 672)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114	69
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 942 535	4 778 074
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 789 310	4 469 030
EXCÉDENT OU DÉFICIT	153 225	309 043
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	66 262	32 307
Prestations en nature		
Bénévolat	841 177	
TOTAL	907 439	32 307
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	907 439	32 307
Personnel bénévole		
TOTAL	907 439	32 307

Sophie Elie
Trésorière

McBrida

SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE
Association loi 1901
Siège Social : 24 Rue de L'Alun
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Tél : 01 69 58 77 58
Mail : contact@nle-essonne.org



3500-32
M11-11

5. Budget¹ de l'association

Année 2023 ou exercice du 01/01/2023 au 31/12/23

Budget supplémentaire -
demande d'association

Suppression du budget -
demande d'association

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	24903	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2820020
Achats matières et fournitures	24903	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	1695505
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2263215	MOUS (état+CD)	140000
Locations	1478235	Pensions de famille	367920
Entretien et réparation	592123	AVDL	142000
Assurance	168327	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	24530	FSL	430000
		GLA	450000
62 - Autres services extérieurs	182178	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	44314	Communes	50000
Publicité, publication	48039		
Déplacements, missions	69129	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	20696	Autres	104205
63 - Impôts et taxes	296957		
Impôts et taxes sur rémunération	140075		
Autres impôts et taxes	156882	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	1845230	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1304139	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	11380
Charges sociales	498841	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	42250	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	245388	75 - Autres produits de gestion courante	363692
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	5094	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	36143	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	129736	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	80000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	71256
TOTAL DES CHARGES	5028844	TOTAL DES PRODUITS	5030473
Excédent prévisionnel (bénéfice)	1630	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

M. C. Bidaud

31.03.20
KAPIT. 21

DEMANDE DE SUBVENTION ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Monsieur le Maire de Villabé

Mairie de Villabé

34 bis, avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABÉ

Je soussigné(e) **BIDAUD Marie-Claire**

(Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association **Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne**

N° SIRET : **411 858 400 000 38**

Ai l'honneur de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.400€**
Euros afin d'aider notre association à développer ses activités sur notre commune.

Je déclare sur l'honneur (*) :

- ▮ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.
- ~~▮ que l'association n'emploie pas de personnel rémunéré.~~

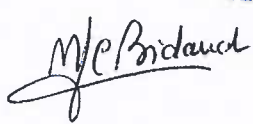
Je certifie l'exactitude des informations du présent dossier.

Je vous remercie d'examiner notre demande avec bienveillance et vous joins à cet effet un relevé d'identité bancaire indiquant nos coordonnées bancaires.

Je vous prie Monsieur le Maire de croire en l'expression de mes sincères salutations

À Villabé, le **29/12/2022**.

Signature


SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE
Association loi 1901
Siège Social : 24 Rue de L' Alun
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Tél : 01 69 68 77 68
Mail : contact@snl-essonne.org

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

*** rayer la mention inutile**



Solidarités Nouvelles pour le Logement

**DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE
EXERCICE 2023**

VILLABE

SUBVENTION DEMANDEE 2 400 €



Présentation de l'association

Identification de votre association

Nom de l'association : **SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE**

Adresse de son siège social : 24 rue de l'Alun

Code postal : 91630 Commune : MAROLLES EN HUREPOIX

Téléphone : 01 69 58 77 58 Télécopie : 01 64 56 61 26

Mèl : contact@snl-essonne.org

Numéro SIREN : 411 858 400

Adresse de correspondance : **24 rue de l'Alun**

Code postal : **91630** Commune : **MAROLLES EN HUREPOIX**

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : BIDAUD Prénom : Marie Claire

Qualité : Présidente

Mèl : mclaire.bidaud@gmail.com

Identités et adresses des structures associatives ou relevant du secteur marchand avec lesquelles nous sommes liés :

Établissement(s)/Filiale(s) : SNL 75 ; SNL 78 ; SNL92 ; SNL UNION ; PROLOG'UES ; STRUCTURE DE MAITRISE D'OUVRAGE DES SNL DEPARTEMENTALES.

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Déclaration en préfecture : le 9 décembre 1996 à Etampes

Date de publication au Journal officiel : le 1^{er} janvier 1997

Objet de l'association : Contribuer aux logements des personnes en situation de précarité sur le département de l'Essonne

24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tél. : 01 69 58 77 58 – courriel : contact@snl-essonne.org
Ensemble, agissons pour le logement !



Notre association dispose d'un agrément administratif

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

Ingénierie sociale, financière et technique

DDCS

21/12/2020

L'intermédiation locative et de gestion locative sociale

DDCS

21/12/2020

MOI

Etat

21/07/2022

ESUS

Etat

21/03/2016

Notre association dispose d'un commissaire aux comptes :

Madame Delphine VEAU
51 avenue de Paris
94300 VINCENNES

Composition du bureau et du conseil d'administration

NOM	Prénom	Qualité	Email	Représentations Union Prologues et Autres missions
BELLENFANT	Muriel	Administratrice	muriel.cauet@laposte.net	
BIDAUD	Marie-Claire	Présidente	mclaire.bidaud@gmail.com	
BRUNET	Michel	Trésorier Adjoint	brunetorsay@wanadoo.fr	CA et Comité Engagement Prologues Mission à la Maitrise d'Ouvrage d'Insertion Commission Finance
CASSETTE	Simone	Administratrice	simone.cassette@orange.fr	Membre de la Commission Formation
CUVELIER	Gérard	Membre du Bureau	meg.cuvelier@wanadoo.fr	Pôle Vie Associative Mission de représentation politique
DESIR	Brigitte	Administratrice	brigitte.desir@wanadoo.fr	Observatrice CA Union
ELIE	Sophie	Trésorière	sophieelie@yahoo.fr	Commission Finances Soutien à l'animation des réunions du CA et Bureau
MISTOU	Marie-Noël	Secrétaire Adjointe	pinotmistou@orange.fr	
MOTTA	Viviane	Membre du Bureau	vilmotta@wanadoo.fr	Mission d'appui à la réalisation de dossiers de financement
OLIVIER	Anne	Secrétaire	tessiture@free.fr	Mission de représentation politique
PUPAT	François	Administrateur	francois.pupat@freesbee.fr	Membre des groupes collecte Essonne et Collecte Union
SCHNEIDER	Christophe	Administrateur	Tophranger1@gmail.com	
THAUVIN	Marie-Noëlle	VP en charge de la Vie Associative	mno.thauvin@orange.fr	Pôle Vie Associative/ La Lucarne CA Union
VERIN	ANNE	Administratrice	anneverin@gmail.com	Mission d'appui à la rédaction des comptes rendus
HARISLUR	Philippe	Observateur	famille.harislur@wanadoo.fr	
TRUBERT	Elisabeth	Observatrice	etrubert@free.fr	
VIGNE	Marc	Observateur	mcvigne@orange.fr	
BASTIEN	Françoise	Invitée Permanente au CA	francoise.bastien@wanadoo.fr	La Lucarne Pôle vie associative
DE FERAUDY	Hervé	Invité permanent au CA	h.deferaudy@orange.fr	Groupe de Pilotage Etats Généraux. Commission PPP et représentation auprès des collectivités

NB : Le Directeur est présent lors des réunions de Bureau et de Conseil. Un représentant du personnel parmi les membres du CSE est invité au Conseil d'Administration. Enfin et autant que de besoin des membres de SNL et/ou des professionnels peuvent être invités au sein des instances.

Renseignements concernant le fonctionnement de l'association

Depuis plus de 30 ans, l'action de SNL s'ancre dans la conviction que toute personne doit pouvoir habiter un logement décent pour trouver sa place dans la société. SNL témoigne et mobilise pour trouver des solutions concrètes au mal-logement. L'association crée et loue des logements d'insertion accessibles aux personnes les plus précaires, pour lesquelles aucune solution de logement stable n'existe. Bénévoles, locataires et salariés s'unissent localement pour accompagner ces nouveaux locataires, jusqu'à une solution de logement pérenne

Description du projet associatif et des activités habituelles :

- CRÉER DES LOGEMENTS PROVISOIRE TRÈS SOCIAUX (PLAI) POUR DES MENAGES ELIGIBLES AU PDALPD ;
- ENTRETENIR ET REMETTRE EN ETAT LES LOGEMENTS ;
- PROPOSER UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE ET RAPPROCHÉE ;
- RÉALISER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ;
- ÉTUDIER DES PROJETS DE SORTIE DANS DES LOGEMENTS DE DROIT COMMUNS.

Moyens humains de l'association :

Bénévoles : 429

Nombre total de salariés permanents : 33

Salariés en CDI : 28 dont salariés à temps partiel : 5

Salariés en CDD : 5 dont 1 contrat de professionnalisation et 1 mécénat compétence

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : 316 599€

Montant des rémunérations et avantages des membres du conseil d'administration ou de l'organe délibérant en tenant lieu : 0,00

Composition du groupe local de Solidarité de Villabé et Lisses

Le groupe local de Solidarité de Villabé et Lisses est constitué de 3 bénévoles. Les bénévoles sont des habitants de la commune, membres d'associations et citoyens sensibilisés aux problèmes dus à l'exclusion. Des voisins bienveillants, à l'écoute de nos locataires, accompagnants des ménages accueillis et relais des travailleurs sociaux.

Activités de SNL Essonne en 2022 à Villabé.

En 2022, SNL Essonne a continué à gérer les 4 logements temporaires implantés dans votre commune. En 2021 notre action a permis d'accueillir et d'accompagner 5 ménages. Ces 5 ménages représentent 16 personnes ; 6 adultes et 10 enfants.

Ces ménages sont accompagnés par le groupe de bénévoles constitué sur Villabé-Lisses. Le groupe est présent pour les locataires comme un voisin bienveillant, à l'écoute et en soutien à certaines problématiques d'accompagnement avec le travailleur social de notre association.

Cette année lors de la rentrée scolaire 2021 ce sont environ 1 658 enfants scolarisés qui dorment à la rue en France. Le sens de notre action est aussi celui-ci, mettre à l'abri les enfants. Ce chiffre est en hausse de 86% puisque l'année dernière la même période les estimations étaient à 890 enfants scolarisés dormant à la rue. (Estimation réalisé par la FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves. Collectif dont notre association SNL fait partie). En 2021, 1 389 enfants étaient présents dans nos logements en Ile-de-France.

En 2022 le groupe de bénévoles a participé au forum des associations dans le but de recruter des bénévoles, faire connaître nos actions et créer de nouveaux partenariats sur la commune et dans ses alentours.

L'association propose tout au long de l'année des formations et des outils pour aider les bénévoles dans leurs accompagnements et dans leurs postures. Il y a tout d'abord une formation d'accueil dans l'association, et ensuite des formations thématiques sur l'accompagnement, le bricolage, l'analyse transactionnelle, la précarité énergétique etc.

Lors de la période des fêtes de fin d'année nous organisons une journée autour des arts-du-cirque. Cette journée organisée avec les Frères Hendricks à Longpont-sur-Orge est faite en deux temps, un premier sur la pratique des arts du cirque et un deuxième temps de spectacle pour petits et grands. Cette journée a pour vocation à se reproduire tous les ans et tous nos locataires, bénévoles et salariés sont conviés, elle aura lieu le 3 décembre 2022.

Enfin l'année à venir va être placée sous le signe de l'éco-responsabilité. Cela fait suite à une réflexion déjà entamée par notre association depuis 2021. Nous avons commencé à mettre en place des ateliers autour des éco-gestes avec des locataires, des bénévoles mais également des salariés. Nous abordons les économies d'énergie mais également le réemploi grâce à nos lieux de stockages par exemple. Sensibiliser nos adhérents à ces problématiques est pour nous essentiel dans notre société, donner des outils de compréhension et d'action.

Le groupe local constitué mène les actions suivantes :

- Informer les habitants sur le projet et les activités de l'association
- Collecter des fonds propres pour les logements
- Entretenir les logements
- Ecouter les familles candidates à un logement SNL, relayé avec les services sociaux
- Attribuer des logements libérés par les sorties des familles
- Accompagner les familles logées
- Organiser des réunions mensuelles du Groupe Local de Solidarité
- Former les accompagnateurs

Coût d'un logement SNL

Le droit au logement est un droit à valeur constitutionnel qui vise à garantir à tout individu le droit d'avoir un toit.

Un hôtel réquisitionné par l'Etat afin de loger des personnes en grande précarité correspondrait à un coût de **6 236€ par an par ménage**. Un logement au sein de Solidarités Nouvelles pour le Logement est estimé **par an et par ménage à 1 841€**. De plus ces logements sont accompagnés par des travailleurs sociaux ainsi que des bénévoles dans une optique de trouver un logement durable et sortir de la précarité.

Ces logements tremplins représentent une solution d'avenir pour les personnes accueillies.

Néanmoins chaque logement représente un coût pour l'association et notre demande de subvention communale va en ce sens, soutenir notre projet, permettre d'entretenir les bâtis existants et ainsi faire perdurer notre action.

Un logement à SNL, bien plus qu'un simple logement.

Soutenir notre projet c'est soutenir notre vie associative, le recrutement des bénévoles ainsi que leurs formations et le soutien dans les projets mis en place ensemble ; locataires, bénévoles et salariés.

Nous soutenir, c'est nous permettre de faire perdurer notre action.



PREF. 91
27-03-23

M BESSON PATRICK

Agent Général exclusif MMA

10 AVENUE DE LA LIBERATION

91150 ETAMPES

Tél. : 0164940175 Fax : 0169929374

E-Mail : P.BESSON@MMA.FR

N° ORIAS : 07012043 - www.orias.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE
MMA ASSOCIATION**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

atteste que l'association SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE

domiciliée 14 Rue de L'Alun 91630 MAROLLES EN HUREPOIX

a souscrit l'assurance MMA ASSOCIATION n° 124 591 430

Depuis le 01.01.2022 (Prochaine échéance le 01.01.2023)

garantissant sa responsabilité civile liée à la vie associative du fait des dommages causés :

- aux tiers,
- aux biens pris en location ou empruntés soit de manière non répétitive pour des périodes n'excédant pas 15 jours, soit de manière répétitive à raison au maximum d'un jour par semaine ou de deux jours consécutifs par mois,

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 01 Février 2022 à Etampes.

L'Assureur,
par délégation, l'Agent Général

M. Patrick BESSON

Agent Général Exclusif MMA

10, Avenue de la Libération

91150 ETAMPES

Tél. 01 64 94 01 75 Fax 01 69 92 93 74

N° ORIAS 07012043 - www.orias.fr



Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

Service Statistique
Répertoire SIRENE

PRÉF. 91
27-03-23

Pour toute demande de rectification, écrivez à :

INSEE, DR DU CENTRE
SIRENE, Service Statistique
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
45034 ORLEANS CEDEX 1

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

Avis en date du 19 février 2015

Description de l'entreprise

Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 22/04/1997

Identifiant SIREN 411 858 400
Identifiant SIRET du siège 411 858 400 00038

Désignation SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT ESSONNE

Sigle SNL91

Catégorie juridique 9220 - Association déclarée

Activité Principale Exercée (APE) 8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

Description de l'établissement

Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 17/09/2007

Identifiant SIRET 411 858 400 00038

Adresse SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT ESSONNE
24 RUE DE L ALUN
91630 MAROLLES EN HUREPOIX

Activité Principale Exercée (APE) 8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES - 69.92.99.91 NO DOSSIER : 1/03598

ASSOCIATIONS
(Loi du 1er juillet 1901)

RECEPISSE DE DECLARATION

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;
Vu le décret du 16 aout 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

LE SOUS-PREFET D'ETAMPES

Certifie avoir reçu de M VIGIER Bernard

demeurant 18 Chemin des Mines
91630 MAROLLES EN HUREPOIX

une déclaration en date du 9 DECEMBRE 1996

par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE (SNL ESSONNE)

dont le siège social est situé 38 Rue Debertrand
DOURDAN

91410 DOURDAN

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

ETAMPES, le 9 DECEMBRE 1996

LE SOUS-PREFET D'ETAMPES

Le Sous-Prefet
par délégation
Angel GAPIA

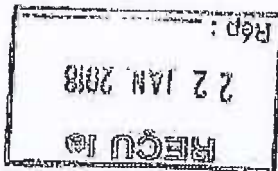
Extrait du décret du 16 aout 1901

Article 1er. La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social."

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

94
95
96
97
98
99



PREFETE DE L'ESSONNE

Bureau des Services à la Population
Service des Associations
Avenue du Général de Gaulle
91120 Palaiseau
0170564225

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W913003448

Ancienne référence
de l'association :
0913015559

Vu la loi du 1er-Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet

donne récépissé à Monsieur le Président
d'une déclaration en date du : 06 novembre 2017
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE SNL ESSONNE

dont le siège social est situé : 24 rue de l'Alun
91630 Marolles-en-Hurepoix

Décision(s) prise(s) le(s) : 01 juin 2017

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Palaiseau, le 18 janvier 2018

Le Secrétaire-Général

Sophie PIGNEROL

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - et 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 46 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

24
25
26
27
28

PREF. 91
27.03.23

Statuts de SNL Essonne

(Mis à jour consécutivement à l'Assemblée Générale du 12 mai 2007)

Préambule

En 1988, des personnes décident d'agir ensemble afin « d'ouvrir l'accès au logement à des personnes qui s'en trouvent exclues » et de leur offrir un accompagnement dit « de proximité ». Solidarités Nouvelles pour le Logement, ci après dénommée SNL, est née (association loi 1901 publiée au J.O. du 6 juillet 1988).

En 1996, forte de plus de 1.100 membres et de 110 logements, dotée d'une Charte fondatrice, épaulée par l'Union d'Économie Sociale PROLOG-UES pour les acquisitions, SNL décide la création d'associations départementales regroupant pleinement les personnes qui adhèrent à sa démarche sur un territoire défini.

Ces associations ont en commun :

- Le Projet et la Charte SNL, partie intégrante de leurs statuts,
- La participation à SNL dont elles sont membres,
- Des outils communs pour leurs opérations de maîtrise d'ouvrage.

Toute modification de la Charte SNL ou des présents statuts relève d'une décision de l'Assemblée générale de SNL avec ratification des associations départementales.

Formation - Dénomination - Siègle

Article 1 : Formation - Dénomination

Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts une association, conforme à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, qui a pour dénomination « Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne » et pour sigle « SNL Essonne ».

Le nom « Solidarités Nouvelles pour le Logement » ainsi que le sigle « SNL » font l'objet d'une marque déposée en France par SNL le 6 novembre 1996 sous le numéro 96 649 471. SNL autorise SNL Essonne à utiliser et à exploiter cette marque sous réserve que cet usage et cette utilisation soient faits conformément au dépôt et soient effectués dans les limites de son objet tel que défini dans les présents statuts.

Article 2 : Objet

L'association a pour objet, principalement sur le département de l'Essonne, de contribuer au logement des personnes en situation de précarité. Elle met en œuvre le projet SNL et la démarche définie par la Charte SNL, qui font partie intégrante des statuts et fondent son action.

A cette fin l'association se propose d'apporter par toutes ses activités une contribution efficace à une politique de l'habitat social pour les personnes défavorisées.

Parmi ces activités, et sans que cette énumération soit limitative, figurent notamment :

- La construction, l'acquisition, la réhabilitation (par l'intermédiaire de PROLOG-UES ou de tout autre organisme créé par SNL), ainsi que la maîtrise d'ouvrage, la prise à bail, la gestion, et l'entretien de toute propriété bâtie ou non bâtie ayant pour usage principal l'habitat de personnes démunies,
- L'accompagnement social lié au logement,
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature.

Article 3 : Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 4 : Siège

Le siège social est fixé dans le département de l'Essonne.

Article 5 : Composition

L'association regroupe les personnes qui entendent utiliser une partie de leur temps, de leurs connaissances, de leurs moyens financiers, à réaliser l'objet de l'association, ainsi que les personnes logées.

L'association est structurée en Groupes Locaux de Solidarité.

L'association se compose de :

1. Membres actifs

Sont membres actifs les personnes qui apportent une partie de leur temps, de leurs connaissances, soit à un Groupe Local de Solidarité, soit à la vie de l'association.

Les membres actifs ont voix délibérative dans les Assemblées. Ils sont éligibles au Conseil d'administration.

2. Membres bienfaiteurs

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui soutiennent par un don ou un prêt sans intérêt l'association.

Les membres bienfaiteurs ont voix consultative dans les Assemblées. Ils ne sont pas éligibles au Conseil d'administration.

3. Membres bénéficiaires

Sont membres bénéficiaires, les personnes qui sont logées et / ou accompagnées par l'association.

Les membres bénéficiaires ont voix consultative dans les Assemblées. Ils ne sont pas éligibles au Conseil d'administration.

Article 6 : Admission

Les adhésions des membres sont enregistrées par le Conseil d'administration selon des modalités propres à chaque catégorie.

Les adhésions des membres actifs, présentées 1) soit par un responsable d'un Groupe Local de Solidarité 2) soit par le Secrétaire de l'association, doivent être agréées par le Conseil d'Administration, qui statue sur cette admission. Les premières doivent constituer la majorité des adhésions.

Les adhésions des membres bienfaiteurs sont automatiques pour trois années à compter de leur versement.

Les adhésions des membres bénéficiaires sont formulées par écrit lors de la signature du contrat d'habitation ou du contrat d'accompagnement.

REF. 91
27.03.23

Article 7 : Démission - Radiation

La qualité de membre se perd :

1. Pour une personne physique par décès.
2. Pour une personne morale par mise en redressement judiciaire ou dissolution, pour quelle que cause que ce soit.

La qualité de membre actif se perd par démission adressée par écrit au Président de l'association ou par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour tout motif grave, laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications. Le membre exclu pourra faire appel de cette décision devant la plus proche Assemblée Générale.

La qualité de membre bienfaiteur se perd automatiquement à l'issue de la période d'adhésion, ou par exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour tout motif grave laissé à son appréciation.

La qualité de membre bénéficiaire se perd automatiquement au terme du contrat d'habitation.

Ressources et tenue des comptes

Article 8 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

1. Des dons et prêts sans intérêt des membres.
2. Des recettes inhérentes à l'activité de l'association.
3. Des subventions publiques et privées.
4. De toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires
5. Des dons et libéralités entre vifs et testamentaires qui lui sont adressés, sous réserve qu'elle obtienne l'agrément de bienfaisance.

Article 9 : Comptes annuels

Il est tenu une comptabilité annuelle, présentée suivant les normes d'un plan comptable agréé, faisant apparaître un compte de résultat et un bilan.

Article 10 : Contrôle

Un Commissaire aux comptes inscrit, devra être nommé par l'Assemblée Générale, dès que l'association percevra un financement public annuel supérieur à cinq cent mille francs. Il lui présentera alors son rapport annuel, certifiant que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

L'association s'engage à rendre compte de son fonctionnement et de ses comptes à SNL, qui pourra procéder à des audits réguliers ou ponctuels en tant que de besoin.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, et à adresser au Préfet un rapport annuel sur sa situation et ses comptes, y compris ceux des comités locaux, ainsi qu'à laisser visiter ses établissements par les délégués des ministres compétents et à lui rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Direction - Administration

Article 11 : Composition, désignation, durée

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de trois à quinze membres, élus pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale parmi ses membres actifs. Ces membres sont renouvelés annuellement par tiers. Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats.

En cas de vacance à la suite d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou de la perte des qualités requises par la loi, le Conseil peut pourvoir provisoirement par cooptation au remplacement de ses membres, dont la durée du mandat prend fin à l'époque où devait expirer le mandat des membres remplacés. Leur remplacement définitif a lieu à la plus prochaine Assemblée.

Article 12 : Pouvoirs

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale des membres.

En particulier, le Conseil d'administration est seul compétent pour :

- Arrêter les comptes de l'exercice,
- Établir le budget,
- Prendre ou céder des parts ou des actions dans tout organisme créé par SNL, et notamment PROLOG-UES,
- Prendre à bail ou conclure des contrats de location ou de mise à disposition de logements ayant pour usage principal l'habitat des personnes en situation précaire de logement,
- Gérer ou entretenir toute propriété ayant pour usage principal l'habitat des personnes en situation précaire de logement,
- Accepter des dons et des legs, sous réserve d'obtenir l'autorisation administrative,
- Se prononcer sur les admissions et exclusions des membres.

Il peut conférer aux membres de l'association, ou au Délégué Général ou au Directeur, toute délégation comme tout mandat pour l'exercice de telle ou telle partie de ses pouvoirs.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle des membres.

Article 13 : Fonctionnement

Le Conseil se réunit en tant que de besoin et en tout état de cause au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié de ses membres.

Les convocations doivent être adressées par lettre huit jours avant la réunion, accompagnées de l'ordre du jour de la réunion.

Pour délibérer valablement, la moitié de ses membres doivent être présents ou représentés. Il ne peut délibérer valablement si son Président est absent et non représenté, sauf empêchement grave de celui-ci.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des délibérations, signé par le Président et le Secrétaire de l'association.

PREF 91
27.03.23

Article 14 : Rémunération

Les fonctions de membres du Conseil sont gratuites. Le Conseil peut décider de rembourser à ses membres les dépenses qu'entraînerait pour eux l'exercice de leurs fonctions.

Article 15 : Bureau

Le Conseil d'administration élit en son sein un Bureau.

Le Bureau est composé d'au moins trois personnes physiques : un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Il est doté du pouvoir de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association. Il peut, pour un acte précis, déléguer ce pouvoir à un autre membre actif de l'association.

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes, sous la responsabilité du Président. Il informe le Conseil d'Administration au moins deux fois par an sur la situation financière et fait des propositions pour résoudre les problèmes que celle-ci peut poser.

Le Secrétaire est chargé des convocations et des procès-verbaux des organes collégiaux, de la tenue du registre spécial des modifications des statuts prévu à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et du registre des membres.

Assemblée Générale

Article 16 : Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association, à la date de convocation de ladite Assemblée.

Article 17 : Convocation

Elle se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation adressée par le Conseil d'administration, par lettre simple au moins quinze jours à l'avance en même temps que l'ordre du jour.

Article 18 : Tenue

L'Assemblée est présidée par le Président.

Il est établi une feuille de présence et un procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire de l'association.

Elle délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, sous réserve de ce qui est indiqué à l'article 20.

Tout membre qui ne peut assister à l'Assemblée ne peut s'y faire représenter que par un membre de l'association porteur d'un pouvoir.

Article 19 : Attributions

L'Assemblée est seule compétente pour :

- Désigner et révoquer les membres du Conseil d'Administration.
- Approuver les comptes de l'exercice clos,
- Nommer le Commissaire aux comptes inscrit,
- Modifier les statuts dans le respect des modalités énoncées dans l'article 20,
- Prononcer la dissolution de l'association dans le respect des modalités énoncées dans le deuxième paragraphe de l'article 20 et dans l'article 21.

Modification des statuts et dissolution

Article 20 : Modification des statuts

L'Assemblée Générale chargée d'approuver ces modifications doit être composée du quart au moins des membres de l'association. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, à dix jours au moins d'intervalle, et peut cette fois délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration, ou sur celle de la moitié des membres actifs. Les propositions doivent avoir reçu l'accord de SNL.

Article 21 : Dissolution

La dissolution ne peut être prononcée que par une Assemblée générale extraordinaire, tenue dans les mêmes conditions que celles statuant sur les modifications des statuts.

La dissolution est automatique et de plein droit si l'association perd la qualité de membre de SNL, dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts de SNL.

En cas de dissolution volontaire ou forcée, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs. Celui (Ceux)-ci a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif. Il(s) attribue(nt) l'actif net à une ou plusieurs personnes morales poursuivant le même but et ayant statut soit d'association, soit de fondation, soit d'établissement public, soit de collectivités locales. L'actif net sera prioritairement attribué à une autre association ayant adhéré à la Charte SNL.

Formalités et règlement intérieur

Article 22 : Formalités

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur. Il peut donner mandat à un tiers d'effectuer en son nom ces formalités.

Article 23 : Règlement intérieur

Le Conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur qui arrêtera les modalités d'exécution des présents statuts, sans avoir à être approuvé par l'Assemblée Générale des membres de l'association.

Ce règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.



Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne

PV de l'Assemblée générale ordinaire SNL Essonne

Brétigny sur Orge 16 juin 2022

Le groupe de Brétigny accueille les participants

SNL est implanté depuis plus de 25 ans à Brétigny. Aujourd'hui il y a 7 logements dont 2 sur la commune du Plessis-Pâté. Deux logements sont en durable. Récemment, un accord a été passé avec la mairie du Plessis-Pâté pour trois logements supplémentaires. Le groupe est en pourparlers avec la Municipalité de Brétigny pour trouver d'autres opportunités.

Le mot d'accueil du Maire de Brétigny

Quelques mots pour dire que la ville de Brétigny est très contente d'accueillir l'AG de SNL. « A Brétigny nous sommes fans de ce vous faites ». Mais le logement ne suffit pas, il faut aussi être attentifs aux personnes logées, et favoriser la relation sociale. Il faut du temps, de l'engagement, du bénévolat. Pour les personnes accueillies, se loger est primordial, mais cela va bien au-delà du logement. Votre action est salutaire. Bravo pour ce que vous faites, merci.

M le Maire est content de voir autant de gens présents et motivés. Des projets opérationnels existent à Brétigny, les bénévoles le rappellent régulièrement.

Le mot d'accueil de la présidente de SNL qui remercie les personnes présentes, les, membres des GLS (en particulier le GLS de Brétigny), les professionnels, les partenaires et les instances publiques, en particulier M. Méary Maire de Brétigny.

Le rapport annuel de SNL Essonne est disponible en format papier dans la salle pour ceux qui le souhaitent. En effet, ce rapport a été envoyé par mail, la pénurie de papier n'ayant pas permis un envoi massif dans les délais habituels.

En Essonne, le nombre de logements a augmenté : 30 logements supplémentaires disponibles en 2021. Il y a aussi des logements anciens à rénover et des travaux devront être programmés. Il nous faut penser aussi aux économies d'énergie.

Marie-Claire Bidaud présente les nouveaux salariés arrivés depuis la dernière Assemblée Générale de 2021: Karla Bourrinet (accompagnement), Cécile Boulmier (MOI), Fanome Andriamihary (PF), Géraldine Patard, (PF et GLA), Isabelle Trombetta (Projet éco-responsabilité), Claire Delfosse (accueil), Siva Soundararassou (entretien), Fatima Benzharra et Jérôme Verrier (pôle finance/comptabilité).

Beaucoup de personnes ont contribué à l'interpellation des candidats aux législatives, occasion de rappeler que l'accès au logement doit être une cause prioritaire de la prochaine législature.

24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tél : 01 69.58 77 58 – courriel : contact@snl-essonne.org
Ensemble, agissons pour le logement !



Cette année, focus sur les bénévoles nombreux et très engagés. Pour la première fois, il va y avoir une présentation chiffrée et valorisée financièrement de la contribution des bénévoles au sein de SNL. La méthode a été décidée en concertation avec l'ensemble des autres entités SNL.

Une pensée particulière pour deux bénévoles très engagées qui nous ont quittés en 2021 : Nicole Laouenan du GLS de St Germain les Corbeil et Christiane Semenenko du GLS de Marolles.

Présentation du Rapport Moral et d'Activité (voir également le diaporama diffusé et en libre accès sur l'intranet SNL)

1- Valorisation du bénévolat par Sophie Elie, trésorière, en collaboration avec Sandra Leroy

Aujourd'hui la réforme du Règlement Comptable exige que les contributions volontaires en nature, dont le bénévolat, apparaissent dans le compte de résultat des associations et fondations.

Au niveau de SNL Union, il a été décidé de créer une grille commune aux SNLD avec l'objectif de décrire et de faire connaître nos activités bénévoles de façon plus fine pour observer leur diversité.

7 069 jours de bénévolat ont été consacrés à l'association ce qui représente 31 ETP dont : 612 jours sont consacrés au siège, 17 jours à SNL Union, 5015 jours au sein des GLS dont une grande part, soit 2440 jours, est consacrée à l'accompagnement des locataires, mais aussi aux activités conviviales, à la participation aux instances des CCAS, aux réunions.

39 GLS consacrent du temps à la collecte ce qui représente 259 jours

117 jours sont consacrés à la Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion.

Il y a donc une grande diversité d'activités, le temps *bénévole* est équivalent au temps *salaire*.

2- La Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion présentée par Camille Petton, responsable MOI et Christophe Schneider du GLS de Marcoussis

Présentation des chantiers malins :

Des bénévoles sont mobilisés pour la finition des logements, par exemple à Massy : pose d'étagères par les bénévoles. Des sollicitations auprès de magasins ou d'industriels permettent d'obtenir des dons, par exemple à Etréchy des dons de tuiles et de Vélux. Mobilisation du mécénat à développer.

Valorisation du réemploi des matériaux.

Christophe Schneider donne un autre exemple : « Castorama a contacté SNL pour un don de meubles de cuisine. SNL a loué une semi-remorque pour amener le stock à la Ferté-Alais. Sur trois journées, des bénévoles ont monté une bonne centaine de meubles. Maintenant que des compétences ont émergées, il est décidé de prospecter pour avoir des dons de meubles ou d'électroménager. Il faudra des bénévoles pour prospecter les fabricants, d'autres pour le transport puis pour le montage. »

Question : est-ce que les fabricants ont un intérêt, par exemple fiscal, à faire des dons ?

Oui il y a la possibilité de déduire fiscalement ces dons. Et il faut donc rencontrer les patrons. Grâce aux dons, il y a aussi des frais de destruction qui peuvent être évités lorsque le matériel concerné correspond à un changement de gamme ou à la nécessité de libérer de la surface.

Question : Peut-il y avoir un argumentaire pour démarcher ?

Christophe Schneider : Oui cela sera fait durant l'été.

3- Accueil des personnes et prise en compte des besoins présenté par Christelle Duhamel, travailleuse sociale et Marie-Elisabeth Cuvelier, GLS de Linas

Tous les jeudis après-midi, 4 ou 5 bénévoles se retrouvent à Marolles pour mettre les dossiers de candidatures à jour et vérifier leur conformité. A noter qu'il y a eu 889 dossiers enregistrés en 2021 et encore 400 demandeurs en attente depuis 2020.

Pourquoi ce groupe de travail ? Cela fait suite aux ateliers salariés-bénévoles de 2021. La recherche de candidats par les TS est complexe et chronophage. Les objectifs de ce travail sont de diminuer le temps de vacance des logements, favoriser l'équité car cela permet de reprendre des dossiers plus anciens et enfin cela allège le travail des Travailleurs Sociaux.

Question : Est ce qu'il y a des relations avec les permanences de Palaiseau et de Massy ?

Oui tout à fait.

Question : L'objectif est-il aussi de numériser les dossiers pour éviter toutes les boîtes archives où sont entreposés les dossiers ?

L'objectif c'est surtout de mettre à jour les dossiers puis en effet de les numériser.
Il y a peu de bénévoles pour faire ce travail, l'équipe recherche de nouveaux volontaires.

4- La gestion locative adaptée présentée par et Guylaine Louis, chargée de la GLA et Marie-Françoise De Feraudy, GLS de Palaiseau

Ce que font les bénévoles en lien avec les professionnels :

Une équipe vient une fois par mois mettre sous pli les quittances de loyer

Une réunion de secteur se tient tous les deux mois pour échanger sur les situations complexes rencontrées avec les locataires.

Pour les logements durables :

Des bénévoles participent aux commissions d'attribution des logements quand il y a plusieurs candidats.

Les bénévoles organisent des réunions avec les locataires pour élaborer des règlements intérieurs

Ils participent à la gestion des parties communes : établissent des constats communs bénévoles / locataires

Ils organisent des événements pour créer des liens entre locataires et bénévoles

Ils orientent les locataires sur les services compétents : entretien, GLA ; Mairie, MDS etc.

L'équipe recherche des renforts de bénévoles pour faire des entrées et des sorties.

Marie-Noëlle Thauvin souligne l'importance du *faire ensemble*.

5- L'accompagnement des personnes présenté par Nathalie Dagnas et Cécile Phan de l'AVDL et Jean-François Thirouin (qui remplace Anne-Françoise Garnier) , GLS Dourdan

Présentation de l'AVDL, Accompagnement Vers et Dans le Logement. Cet accompagnement est demandé par les services de l'Etat pour rencontrer des ménages en procédures d'expulsion et trouver des solutions. Il rend également possible l'accompagnement de ménages locataires du parc

24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix

Tél. : 01 69 58 77 58 – courriel : contact@snl-essonne.org

Ensemble, agissons pour le logement !



meB
AU

SNL au-delà des 24 mois prévus dans le cadre du Fonds de Solidarités Logement. Les ménages concernés ont souvent des dettes importantes sans plus de liens avec les bailleurs. Certains arrivent à reprendre le lien et à rester dans leur logement mais pour d'autres cela n'est pas possible. Les solutions sont difficiles à trouver à cause de l'endettement. Dans ce cas, SNL se charge de recontacter les bailleurs.

Quelques chiffres : 49 signalements Etat en 2021 de ménages en risque imminent d'expulsion (49 visites à domicile en deux semaines), 30 ménages ont été accompagnés en 2021.

Pour une expérimentation, SNL met à disposition 10 logements dans le cadre de l'AVDL.

Aujourd'hui 7 ou 8 ménages sont ainsi accueillis avec un accompagnement, et celui-ci peut durer au-delà des 24 mois prévus.

A Dourdan on a proposé des logements pour des personnes en AVDL, elles ont été accueillies comme les autres locataires.

Question : est-ce que ces personnes vont payer leur loyer ?

Cécile Phan : Il n'y a pas de dettes particulières, les personnes jouent le jeu et sont bien inscrites dans l'accompagnement. On travaille avec eux pour que le loyer soit payé. Il faut profiter de cette période dans un logement SNL avec un accompagnement pour ne pas renouveler l'échec.

Question : Quel type de familles sont dans ce dispositif ?

Beaucoup de familles avec enfants, cette année plutôt des familles monoparentales.

Question : ces familles n'ont pas de lien avec des avocats ?

Nathalie : Non, il faut les accompagner dans les procédures, leur expliquer là où elles en sont. Certains locataires ne comprennent pas la procédure d'expulsion. On les informe que cela peut arriver du jour au lendemain. Parfois les familles appellent quand l'huissier est là ou quand elles viennent d'être expulsées.

6- Les Pensions de Famille présentées par Bernard Anin, responsable des hôtes des PF, Géraldine Patard en contrat de professionnalisation GLA/PF et Thérèse Ponsard, GLS Massy-Verrières

La place du bénévole dans les Pensions de Famille : c'est la même mission qu'auprès des locataires temporaires, un travail de proximité.

Géraldine Patard (rattachée à la résidence de Massy) :

Des ateliers inter Pensions de Famille sont organisés pour que les résidents se rencontrent. Par exemple des gâteaux sont confectionnés puis vendus pour financer une salle informatique à Bruyères le Chatel. La semaine des Pensions de Familles en novembre avec des repas festifs a permis de nombreuses rencontres salariés, résidents, bénévoles

Le festival « Sèment et s'aimeront » de Bruyères-le-Châtel et des brocantes ont permis de récolter de l'argent pour financer un voyage à Avignon pour le festival « C'est pas du luxe » organisé par la Fondation Abbé Pierre.

Thérèse Ponsard : Chantal et Nicole sont bénévoles à la résidence accueil. Pour elles, cela veut dire être là, faire, soigner, écouter, boire, manger... Les bénévoles se chargent aussi du lien avec les salariés. Thérèse Ponsard se déplace aussi le week-end. C'est beaucoup : être là, disponible, à l'écoute pour faire exister les personnes.

Chantal, bénévole à Palaiseau, a été contente de participer au festival « C'est pas du luxe ». Cela lui a permis de mieux connaître les résidents et de voir le rapprochement entre artistes et résidents pour

produire des œuvres. Très bonne ambiance sur ce festival d'environ 3000 festivaliers, 800 artistes dans 5 lieux différents.

Thérèse Ponsard : on est restés unis pendant le festival, personne n'a pris son indépendance, tous nos repas ont été pris ensemble.

Il y a 5 Pensions de Famille en Essonne (56 places) : Dourdan, Palaiseau, Bruyères-le-Châtel, Etampes et la Résidence Accueil de Massy.

Question : Le travail des bénévoles est-il différent au sein des Pensions de Familles ? est-ce plus des participations à des événements festifs ?

Françoise Dumas (Bruyères le Chatel) : non, ce sont des relations, de l'écoute, rendre des services. A Bruyères par exemple je fais aussi du soutien scolaire. Je ressens que c'est la même chose que l'accompagnement des personnes en temporaire.

7- L'entretien et la stratégie patrimoniale Marie-Ange Bielle, responsable du pôle entretien et stratégie patrimoniale, Henri Simon, GLS Gif-sur-Yvette et Martin Quenu, SNL-Prologues

Un focus sur les diagnostics de performance énergétique (DPE) est proposé.

Henri Simon : Depuis 2007 le diagnostic DPE est obligatoire pour mettre un logement en location. Jusqu'à présent, ce diagnostic faisait l'objet d'un rapport (évaluer la consommation en énergie et le taux d'émission de CO2 du logement notamment).

Depuis juillet 2021 les DPE sont traduits en étiquette de A (Econome) à G (très énergivore). On doit informer le locataire de l'étiquette correspondant à leur logement.

A compter de :

- 2022 : tous les logements avec des étiquettes F et G ne pourront plus connaître d'augmentation de loyer,
- 2025 : les logements G ne pourront plus être loués,
- 2028 : les logements F ne pourront plus être loués.

Martin Quenu : Il faut avoir de la visibilité sur le parc de logements SNL ESSONNE, en se dotant d'outils spécifiques pour des DPE. Le travail est déjà engagé. En 2016, un bureau d'études avait fait un bilan assez positif mais il doit être actualisé. Prologues est en soutien pour l'animation, la méthodologie, mais aussi pour les travaux. Il y a un gros travail à faire et des travaux de réhabilitation vont être réalisés dans les logements qui le nécessitent.

Ce soir, un appel est fait aux bénévoles pour analyser 130 lieux. Les bénévoles peuvent donner une vision plus exhaustive. Pour l'instant il n'y a que 4 bénévoles qui participent à ces évaluations.

Hervé de Feraudy : Le cahier des charges étant défini, est-il possible de faire un appel au bénévolat au forum des associations avec un profil adéquat ?

Martin Quenu : Oui, mais il est aussi possible de se former

Questions : depuis le premier DPE il y a eu des changements de chauffage et des isolations ont-elles été réalisées ? Est-ce que cela permet de voir déjà des améliorations des retours sur investissements ?

Marie-Ange Bielle : Peu de travaux ont été engagés pour l'instant, cela démarre.

Martin Quenu : le budget est bien suivi. Les premiers retours sont visibles pour les locataires où les travaux ont permis des changements de chaudière.

Isabelle Trombetta (mécénat de compétences sur la transition écologique) : des bilans ont été réalisés sur trois maisonnées récentes (Lardy, Linas, Montgeron). Comment améliorer le système de chauffage ? Existe-t-il une sonde de température ? On rappelle qu'une augmentation d'un degré Celsius correspond à 7% d'augmentation de charge de gaz. Mais parfois, il suffit de purger les canalisations de chauffage pour un fonctionnement plus optimum.

Christophe Schneider : Combien de temps faut-il pour faire le diagnostic ? Avec des appareils ? C'est vous qui donnez la note ?

Marie-Ange Bielle : On a une grille informatique à suivre pour vérifier tous les éléments du diagnostic (plancher, ouvertures...), des lasers pour mesurer. On ne donne pas la note. Les bénévoles permettront d'aider à prioriser les logements en faisant un pré diagnostic. Il faut deux à trois heures par site pour faire ce pré diagnostic.

Martin Quenu : la campagne officielle pour fixer la note sera faite par des professionnels. Un DPE coûtait 150 euros, aujourd'hui cela peut coûter 50 euros.

8- La Vie Associative Marie Noëlle Thauvin, vice-présidente à la VA et Chloé Breton, chargée de développement Vie Associative

Marie-Noëlle Thauvin : On fait ensemble c'est pour cela que c'est possible. On a besoin de bénévoles. Il faut accueillir les locataires mais aussi les bénévoles. Etre bénévole c'est vivre l'expérience SNL pour savoir ce que l'on peut y apporter. 67 nouveaux bénévoles sont arrivés en 2021 et 47 sont repartis dont 18 arrivés récemment.

Témoignage audio de Judith, nouvelle bénévole. Elle témoigne du fait que quand il y a une période de latence d'activités cela peut décourager. Elle accompagne une famille relativement autonome et qui la sollicite peu. Mais elle insiste sur le fait que la période de latence lui a fait perdre l'engouement qu'elle avait lors de son adhésion à SNL. Elle a été très bien accueillie par le GLS, même si ce n'est pas toujours facile de trouver sa place dans un groupe constitué.

Chloé Breton : qu'est ce qui peut coincer ? Comment trouver sa place ?

Il est certain que le premier contact est essentiel. Une proposition : se fixer pour objectif de contacter les candidats bénévoles dans la semaine, se rencontrer autour d'un café, échanger sur le projet SNL....

Noël Brossier (Lisses Villabé) : une nouvelle bénévole, jeune maman, est venue voir les logements du GLS. Elle souhaitait une mission : il y avait une visite annuelle à faire et elle l'a faite avec un bénévole puis a participé à l'entretien dans un logement. Il faut trouver l'occasion de se rencontrer.

Témoignage d'un salarié : Pour la MOI on a plusieurs bénévoles intéressés. On les rencontre rapidement au départ mais après, comme ce sont des métiers très techniques, et on a du mal à s'appuyer sur les bénévoles. Ce que l'on trouve, ce sont des projets de temps moyens (4 à 6 mois) pour lesquels les bénévoles peuvent apporter une touche qualitative.

Marie : GLS Bures sur Yvette : le fait d'être en binôme est important.

Etre Bénévole c'est aussi être enthousiaste, avoir plein d'idées mais les locataires parfois ne peuvent pas être dans le projet. Il faut apprendre à se mettre à la portée des gens que l'on accompagne,

24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tél. : 01 69 58 77 58 – courriel : contact@snl-essonne.org
Ensemble, agissons pour le logement !



SNL
BUREAU

l'activité n'est pas forcément bien accueillie et il ne faut pas en être frustré. Il faut être heureux de prendre juste un café, heureux de ne rien faire et de le faire bien !

Marie-Noëlle Thauvin : il faut accueillir les bénévoles et les former.

Les formations

Simone Cassette, responsable du Groupe Formation : on peut tout faire à SNL mais pas n'importe comment, les formations servent à cela. Cela permet de sentir le grand collectif. Il y a l'accueil local mais aussi l'accueil dans SNL. Les formations arrivent parfois un peu tard c'est pourquoi un groupe de travail avec les autres SNL D a été créé pour proposer des formations très vite lors du recrutement des nouveaux bénévoles. Il y aura dès septembre un webinaire d'une heure et demie qui sera proposé deux fois par mois et qui sera très interactif. C'est un complément à la formation en présentiel donnée à Marolles et intitulée « Découverte ».

Objectif de cette formation : que chacun ait le comportement et le discours correspondant aux valeurs de SNL. Il y a 6 animateurs il en faudrait plus pour animer ces webinaires.

5 bénévoles s'occupent de la formation, 2 veulent prendre du recul, il faut d'autres bénévoles pour la commission formation.

Présentation du rapport financier Jérôme Verrier, responsable comptabilité finance et Sophie Elie, trésorière

Le bilan Actif

- Variation du total de l'actif immobilisé :

Acquisition des parts Prologues sur l'exercice pour **782 200€**, parts retrouvées au niveau de nos immobilisations financières s'établissant à **10 820 400€** au 31/12/2021

- Stabilité de nos créances clients :

✓ Une augmentation peu significative de nos clients douteux sur l'exercice :

204 453€ en 2021 contre 202 593€ en 2020

✓ Pour rappel avant la mise en place du plan de prévention des impayés locatifs ce montant était de

289 682,10€ en 2017

- Stabilité de nos disponibilités, signe d'une « liquidité » en continuité.

Le bilan Passif

- Hausse des réserves à hauteur de 221,6K€ :

Conformément à l'affectation du résultat 2020 dont

✓ **100K€ affectés en réserves projet**

✓ **121 675,68€ affectés en réserves d'acquisition**

- Report à Nouveau (RAN) :

✓ **-97 308€ en 2021 contre -185 175€ en 2020**

✓ **87 307,24€ de l'excédent 2020** ayant été affecté à l'apurement des déficits antérieurs

- Au niveau des provisions pour risques et charges :

A noter la reprise pour **125K€ du sinistre Savigny** et de **5K€ pour le litige Boissy-le-Sec**

- Dettes :

✓ Le prêt garanti par l'Etat de 400K€

✓ Les emprunts en-cours restants auprès des adhérents 554,9K€

✓ Les comptes courants SNL Union (71K€) et SNL Prologues (1167K€)

Compte de résultat : éléments significatifs de l'année

- Charges de personnel :

Hausse de 12.9% entre 2021 et 2020 (recrutements supplémentaires)

- Salaires et appointements :

Hausse de 6.4% au global (75k€), **1 253k€ en 2021 contre 1 178,3k€ en 2020**

- Perte sur créance irrécouvrables locataires :

103,3K€ en 2020 contre 64,3K€ en 2021, diminution importante des pertes engendrées sur les loyers impayés.

- Charges exceptionnelles suite au contrôle URSSAF :

29K€ principalement en lien avec le taux mobilité (taxe transport)

- Charges exceptionnelles suite régularisation :

8,5K€ au titre de la retraite complémentaire

8K€ pour la Mutuelle

- Notre socle économique que constitue la perception de nos loyers est stable et a même légèrement augmenté en 2021 1 572k€ contre 1 552k€ en 2020 (+ 29 logements en 2021 mais pour beaucoup en fin d'année)
- Les refacturations de notre MOI au titre de l'ingénierie à Prologues ont augmenté de 8.8% pour s'établir à 147,7k€ en 2021.
- Légère Baisse des subventions de fonctionnement
(1 570 742€ en 2021 vs 1 581 217€ en 2020 année record) néanmoins :
- Baisse significative mais prévue du financement Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (CD91/Etat) à la MOI : 66640€
- Diminution du nombre de mois/mesures Accompagnement social Lié au Logement FSL91 réalisées : - 44 820€ entre 2020 et 2021

Les dons :

- Baisse des dons en ligne : 35 350 € en 2020 contre 29 740 € en 2021
- Don exceptionnel 2021 : 30 k€ contre 45 k€ en 2021
- Opération chocolat en hausse de 2,8 k€ : 26 678 € en 2020 et 29 485 € en 2021
- Recettes liées aux événements stables à environ 5 800 €

Acquisition de parts Prologues qui avoisinent les 800 000 euros

Intervention de Jean-René Poillot, Président de SNL-Prologues

C'est la première fois que je participe à une AG SNL.

La participation à la Foncière est un bon investissement. A SNL-Prologues nous faisons attention à ce que le capital social reste très inférieur à la valeur réelle. Nous travaillons, avec Jean-Marc Prieur, pour que la MOI (Maitrise d'Ouvrage d'Insertion) devienne éligible à l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement). SNL-Prologues a adhéré dans ce sens à la fédération des coopératives HLM afin que SNL puisse devenir éligible à ces aides substantielles pour l'accompagnement.

Sophie Elie revient sur la baisse des dons ; elle rappelle que ce sont les dons qui nous rendent indépendants dans les choix de création de logement et dans les orientations de notre association.

Question : quand on fait des campagnes par téléphone le risque c'est d'agacer les donateurs, y a-t-il eu une campagne de dons par téléphone cette année ?

Jean-Marc Prieur : Il y a eu un test mais il n'a pas été concluant et il a donc été décidé qu'il n'y aurait pas de prospection par téléphone.

Lecture par Jean-Marc Prieur du rapport de la Commissaire aux Comptes : Mme Veau (excusée)

Les résolutions sont soumises au vote :

159 votes (y compris les pouvoirs)

Résolution 1 : Approbation du Rapport Moral et d'Activités : à l'unanimité

Résolution 2 : Approbation du Rapport Financier : à l'unanimité

Résolution 3 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation de l'affectation du résultat : à l'unanimité.

Appropriation d'un outil commun et au service de tous : Le Carnet Locataire

Une coupure de courant ne nous a pas permis d'aborder cette dernière partie de réflexion.

Renouvellement du Conseil d'Administration :

- 1 administrateur arrive au terme de son troisième mandat et conformément aux usages ne se représente pas : **Michel Julian**
- 2 administrateurs arrivent en fin de mandat et ne se représentent pas **Noël Brossier et Ali Amrouche**
- 4 administrateurs sont en fin de mandat et souhaitent se représenter : **Sophie Elie, Viviane Motta, Gérard Cuvelier, Marie-Noël Mistou**

2 bénévoles proposent leurs candidatures : **Muriel Bellenfant** bénévole, ancienne locataire SNL, s'est promis de donner de son temps à qui l'avait aidé et **Christophe Schneider** bénévole, intéressé par la MOI, membre de la commission formation, et qui a proposé des ateliers cuisine dans les Pensions de Famille en lien avec son activité bénévole aux Restos du Cœur.

Souhaitent participer au CA en tant qu'observateurs : Philippe Harislur, Elisabeth Trubert et Marc Vigne

Résultat des votes

Les 6 candidats au conseil d'administration sont élus :

Muriel Bellenfant

Gérard Cuvelier

Sophie Elie

Marie Noël Mistou

Viviane Motta

Christophe Schneider

Marie-Claire Bidaud remercie toute l'équipe des professionnels et les partenaires présents et félicite les nouveaux élus.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 22 juin à Marolles à 20h

Le 23 juin la réunion des coordinateurs de GLS se tiendra à Morsang sur Orge

M.C. Bidaud
Ali

24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix
Tél. : 01 69 58 77 58 – courriel : contact@snl-essonne.org
• Ensemble, agissons pour le logement !



3500-32
6461 21

**SOLIDARITES NOUVELLES POUR
LE LOGEMENT ESSONNE (SNL 91)**

EXERCICE 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

SNL 91

Adresse : 24, rue de l'Alun,
91 630 MAROLLES EN HUREPOIX



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

E X E R C I C E 2 0 2 1

(Couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021)

FBA CAELIS AUDIT

Membre de la Compagnie
régionale de Paris

SNL 91
MAROLLES EN HUREPOIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels concernant la correction d'erreur relative au reclassement d'une contribution financière de subventions d'investissements à fonds dédiés.

III - Justifications des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Modalités d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV - Vérification des documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que la présentation de la charge de bénévolat au pied du compte de résultat présenté dans le rapport financier figure en « prestations en nature » au lieu de « personnel bénévole ».

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

2022
TR 1944

SNL 91
Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2021

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 juin 2022

Le commissaire aux comptes

FBA CAELIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris



FREDERIC SIMEON, ASSOCIE

31.03.22
FBA CAELIS

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 666	30 848	4 818	6 005
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	54 260		54 260	54 260
Constructions	618 090	293 205	324 885	345 162
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	357 589	310 016	47 574	54 938
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	10 820 565		10 820 565	10 016 102
Autres titres immobilisés				
Prêts	589		589	
Autres	10 201		10 201	10 187
TOTAL I	11 896 960	634 068	11 262 892	10 486 655
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	440 414	204 453	235 961	198 191
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 371 495		1 371 495	1 055 814
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 267 681		1 267 681	1 278 449
Charges constatées d'avance				2 178
TOTAL II	3 079 590	204 453	2 875 137	2 534 631
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	14 976 551	838 521	14 138 029	13 021 286

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	835 074	318 806
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	10 005 118	9 783 443
Autres		
Report à nouveau	(97 808)	(185 175)
Excédent ou déficit de l'exercice	153 225	309 043
Situation nette (sous total)	10 895 609	10 226 116
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	15 341	47 063
Provisions réglementées		
TOTAL I	10 910 950	10 273 179
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	191 608	256 113
TOTAL II	191 608	256 113
PROVISIONS		
Provisions pour risques		130 000
Provisions pour charges	30 602	40 426
TOTAL III	30 602	170 426
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	424 973	440 533
Emprunts et dettes financières diverses	2 097 606	1 294 702
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 391	46 360
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	313 588	361 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 310	30 539
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		147 898
TOTAL IV	3 004 869	2 321 568
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	14 138 029	13 021 286

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		1 000
dont ventes de dons en nature		1 000
Ventes de prestations de service	2 502 126	2 440 560
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 507 472	1 581 217
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	262 786	307 046
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	201 913	73 078
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	173 952	212 158
Utilisations des fonds dédiés	104 673	120 516
Autres produits	32 633	26 798
TOTAL I	4 785 555	4 762 374
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 330 467	2 130 843
Aides financières	121 578	61 120
Impôts, taxes et versements assimilés	259 148	254 993
Salaires et traitements	1 255 800	1 219 566
Charges sociales	511 342	504 333
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	120 232	112 513
Dotations aux provisions		4 051
Reports en fonds dédiés	9 504	1 720
Autres charges	120 458	158 820
TOTAL II	4 728 530	4 447 959
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	57 025	314 415
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	873	721
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	873	721
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 644	2 351
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 644	2 351
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(771)	(1 630)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	56 254	312 785
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 049	6 943
Sur opérations en capital	1 058	3 036
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	130 000	5 000
TOTAL V	156 107	14 979
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	58 463	18 652
Sur opérations en capital	558	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	59 022	18 652
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	97 085	(3 672)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114	69
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 942 535	4 778 074
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 789 310	4 469 030
EXCEDENT OU DEFICIT	153 225	309 043
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	66 262	32 307
Prestations en nature		
Bénévolat	841 177	
TOTAL	907 439	32 307
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	66 262	32 307
Personnel bénévole	841 177	
TOTAL	907 439	32 307

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	262 786	262 786	308 046	308 046
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	262 786	262 786	308 046	308 046
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 845 215		2 642 844	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	201 913		73 078	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 643 302		2 569 766	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 508 530		1 582 275	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	221 331		127 341	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	104 673	3 802	120 511	102 516
TOTAL	4 942 535	266 588	4 781 018	410 562
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 180 148	7 092	3 889 935	105 717
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	4 058 570	7 092	3 828 815	105 717
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	121 578		61 120	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 812		11 146	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	6 812		11 146	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	509 365	1 220	491 428	1 397
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	83 368		77 677	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	114		69	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	9 504		1 720	1 720
TOTAL	4 789 310	8 312	4 471 975	108 834
EXCEDENT OU DEFICIT	153 225	258 275	309 043	301 728

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - SUITE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	907 439	907 439	32 307	32 307
Bénévolat	841 177	841 177		
Prestations en nature	66 262	66 262		
Dons en nature			32 307	32 307
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	907 439	907 439	32 307	32 307
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	774 575	774 575	32 307	32 307
Réalisées en France	774 575	774 575	32 307	32 307
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	54 111	54 111		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	78 753	78 753		
TOTAL	907 439	907 439	32 307	32 307

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	7 092	105 717	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	262 786	308 046
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	7 092	105 717	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	262 786	308 046
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
• 2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 220	1 397			
TOTAL DES EMPLOIS	8 312	107 114	TOTAL DES RESSOURCES	262 786	308 046
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 802	102 516
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	258 275	301 728	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	266 588	410 562	TOTAL	266 588	410 562
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	216 139	116 139
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	258 275 (283 382)	301 728 (201 728)
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	191 032	216 139

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC - SUITE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	774 575	32 307	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	907 439	32 307
Realisées en France	774 575	32 307	Bénévolat	841 177	
Realisées à l'étranger			Prestations en nature	66 262	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	54 111		Dons en nature		32 307
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	78 753				
TOTAL	907 439	32 307	TOTAL	907 439	32 307

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 764	108 559
(-) Utilisation	3 802	102 516
(+) Report		1 720
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	3 962	7 764

Immobilisations - Amortissements

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 444	221		35 666
Terrains	54 260			54 260
Constructions	618 090			618 090
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	169 582			169 582
Matériel de transport	107 578			107 578
Mat de bureau, informatique, mobilier	73 357	8 373	1 300	80 429
Immobilisations financières	10 026 289	805 084	18	10 831 355
TOTAL GÉNÉRAL	11 084 600	813 678	1 318	11 896 960

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	29 439	1 408		30 848
Terrains				
Constructions	272 927	20 277		293 205
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	124 191	10 958		135 149
Matériel de transport	107 578			107 578
Mat de bureau, informatique, mobilier	63 809	4 221	741	67 289
TOTAL GÉNÉRAL	597 945	36 864	741	634 068

Provisions Inscrites au Bilan

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant, données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour travaux. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	40 426 130 000		9 824 130 000	30 602 30 602
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	170 426		139 824	30 602

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	202 593 202 593	83 368 83 368	81 508 81 508	204 453 204 453
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	202 593	83 368	81 508	204 453

TOTAL GÉNÉRAL	373 019	83 368	221 331	235 055
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	165		165
Prêts	589	589	
Autres immobilisations financières	10 201		10 201
TOTAL de l'actif immobilisé :	10 955	589	10 366
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	204 453	204 453	
Autres créances clients	235 961	235 961	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 073	1 073	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 738	3 738	
État - Divers	1 148 597	1 148 597	
Groupe et associés	2 772	2 772	
Débiteurs divers	215 315	215 315	
TOTAL de l'actif circulant :	1 811 909	1 811 909	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	1 822 864	1 812 498	10 366
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	424 973	8 086	416 888	
Emprunts et dettes financières divers	858 998	65 368	784 230	9 400
Fournisseurs et comptes rattachés	139 391	139 391		
Personnel et comptes rattachés	100 702	100 702		
Sécurité sociale et autres organismes	206 267	206 267		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 620	6 620		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 238 608	1 238 608		
Autres dettes	29 310	29 310		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	3 004 869	1 794 352	1 201 118	9 400
----------------------	------------------	------------------	------------------	--------------

Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	quote part %	Prêts et avances	Cautions et aval	CA HT	résultat exercice	Dividendes encaissés
A-Renseignements détaillés sur chaque titre								
B-Renseignements globaux								
SNL-PROLOGUES	56081000	77560378	19,30%			1110966	303346	

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	318 806				516 268				835 074	
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	9 783 443		221 676	221 676					10 005 118	
Report à nouveau	(185 175)		87 367	80 052					(97 808)	
Excédent ou déficit de l'exercice	309 043		(309 043)	(301 728)	153 225	266 588			153 225	
Dotations consommables										
Subventions d'investissements	47 063						31 722		15 341	
Provisions réglementées										
TOTAL	10 273 179			(0)	669 493	266 588	31 722		10 910 950	

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	50 000		50 000				
Contributions financières d'autres organismes (1)	48 893 40 481 38 456 28 564 41 955	9 504	1 583 395 48 893		(24 542) (6 123)	22 958 5 728 9 504 40 481 38 456 28 564 41 955	
Ressources liées à la générosité du public (1)	7 764		3 802			3 962	
TOTAL	256 113	9 504	104 673		(30 664)	191 608	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Etats des subventions d'investissement

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

Subventions d'investissements notifiées	Montant début exercice	Notifications	Annulations	Montant fin exercice
Etat				
Region Ile de France	17 580			17 580
Département	14 160			14 160
Communes				
FAP	47 500		47 500	
ANAH				
Associations				
Divers Mécénat				
Autres	11 850		11 850	
renov				
TOTAL GÉNÉRAL	91 090		59 350	31 740

Sub d'invest inscrites au compte de résultat	Montant début exercice	Reprises exercice	Sorties	Montant fin exercice
Sub d'invest inscrites au compte de résultat	44 027	1 058	28 686	16 399

valeur nette fin exercice 15 341

Charges à Payer

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

DETAIL DES CHARGES À PAYER	Montant
Emprunts obligataires convertibles	117
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 963
Dettes fiscales et sociales	148 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 512
TOTAL	196 199

Détail des Transferts de Charges

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

NATURE	Montant
Indemnités journalières CPAM	8 447
Aides à l'emploi	7 736
Rembt Sinistre Assurances	5 000
FAS logements vacants	52 261
Rembt SI Bureautique, Machine Chauffage Yerres et divers	8 027
TOTAL	81 471

Charges et Produits Constatés d'Avance

2000 - SNL91

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 07/06/22
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

ETP Moyen :

	ETP MOYEN
Cadres	8
Non Cadres	25
TOTAL	33

Parc immobilier en service au 31/12 :

	TOTAL
Logements Prologes	479
Logements Union	62
Logements en propriété de l'entité	0
Autres logements mobilisés (mise à disposition, donation temporaire usufruits..)	13
TOTAL	554

1) Informations générales

L'association SNL 91 a pour objet, principalement sur le département de l'Essonne, de contribuer au logement des personnes en situation de précarité.

Elle met en œuvre le projet Solidarités Nouvelles pour le Logement et la démarche définie par la Charte SNL, qui font partie intégrante des statuts et fondent son action.

Le périmètre de ses missions sociales est :

- La construction, la réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- L'animation du réseau de bénévoles
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement.

Les moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien ses missions, l'association bénéficie :

- Du soutien financier de l'Etat, du département, de la région et des collectivités locales,
- De la générosité du public,
- De financements privés.

L'ensemble du patrimoine immobilier est principalement regroupé au sein de SNL-PROLOGUES (société foncière, sans but lucratif, coopérative des association SNL) agréé par les pouvoirs publics comme opérateur de Maîtrise d'ouvrage d'insertion.

2) Faits caractéristiques de l'exercice

➤ Pandémie de COVID19

L'exercice est encore marqué par la pandémie de COVID19 survenue en mars 2020, entraînant des absences du personnel de l'association.

SNL 91 a mis en place un télétravail partiel adapté à l'activité de chacun.

Le prêt garanti par l'Etat souscrit à hauteur de 400 k€ le 09/07/2020 n'est pas encore remboursé. Il a fait l'objet d'un avenant le 22/06/2021 décalant la première échéance de remboursement de cet emprunt de 12 mois. La dernière échéance de remboursement est fixée à 2026.

Cette pandémie a réduit les rassemblements des bénévoles au sein des sections locales.

Cependant, l'activité de l'association a pu se poursuivre et l'ensemble des financements publics a été maintenu.

La FAP a débloqué un soutien financier exceptionnel au bénéfice des locataires permettant de limiter les impayés sur la période.

➤ Contrôle URSSAF pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020

L'association a reçu le 10/11/2021 une notification de redressement URSSAF.

Le montant du redressement constaté en charges exceptionnelles s'élève à 29 219 €, montant auquel s'ajoute les pénalités de 3 762 € pour lesquelles une demande de remise gracieuse a été effectuée. Après régularisation de l'ensemble des cotisations URSSAF versées depuis 2018, l'impact net sur le résultat est de 27 050 €.

➤ **Provision pour risques**

Une provision pour risque de 125 000 € apparaissait dans les comptes clos au 31/12/2020 dans le cadre d'un litige sur le logement situé à Savigny sur Orge. Au cours de l'exercice 2021, un accord a été trouvé et cette provision est devenue sans objet.
Elle a été reprise à hauteur de 125 000 €.

De la même façon, le litige portant sur l'installation des panneaux solaires à Boissy le Sec n'existe plus à la clôture et a été repris à hauteur de 5 000 €.

La reprise de ces provisions impacte le résultat exceptionnel de 130 000 €.

➤ **Correction d'erreur**

Le règlement ANC 2018-06 en date du 5 décembre 2018 a été appliqué pour l'exercice précédent, conformément à la réglementation.

Parmi les principales options comptables retenues significatives en regard de l'activité de l'association, figurait l'utilisation du mécanisme de fonds dédiés pour les ressources issues de la générosité du public finançant un investissement, les fonds dédiés devant être repris au résultat au rythme de l'amortissement de l'investissement financé.

Une contribution perçue de la FAP pour l'acquisition du siège social de 47 500 € apparaissait à tort pour un montant net de 24 541,67 € dans les comptes de subventions d'investissement et a ainsi été reclassée en fonds dédiés.

Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat mais sur la présentation des fonds propres.

➤ **Don exceptionnel perçu au cours de l'exercice**

Un don exceptionnel de 30 000 € a été perçu par un seul donateur. Il a été comptabilisé en don non affecté au 31/12/2021.

Une donatrice a par ailleurs accordé un emprunt remboursable de 170 K€ au cours de l'exercice.

3) Règles et méthodes comptables

a) Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général.



L'exercice comptable a une durée de douze mois, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total du bilan de l'exercice est arrêté à 14 138 029 €

Le compte de résultat de l'exercice présente un total de charges de 4 789 310 € pour un total de produits de 4 942 535 €, soit un excédent de 153 225 €.

b) Permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

c) Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

1-Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat+ frais accessoires) et amortis sur une période de douze mois à trois ans selon leur durée probable d'utilisation.

2- Autres immobilisations

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Elles sont amorties en fonction de la durée probable de vie économique des biens, soit

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau et d'informatique,
- 10 ans pour le mobilier de bureau
- 7 à 10 ans pour les aménagements et installations
- 4 ans pour le matériel de transport

3- Siège détenu en propre

- De 10 à 50 ans pour les constructions

A. Immobilisations financières :

Elles sont évaluées au coût d'acquisition incluant les frais liés à cette acquisition.

Les titres représentant les parts souscrites auprès de Prologues correspondent aux appels de fonds propres auprès des SNL départementales sur les opérations immobilières du département. A la clôture de l'exercice, l'association SNL 91 détient 54 102 parts de SNL Prologues acquises pour un montant de 10 820 400 €.

B. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées quand l'association détecte un risque de non recouvrement en fonction de la connaissance de la situation de chaque locataire.

Quand la créance restant due au 31/12/2021 dépasse le montant de 500 €, une provision est constituée afin de couvrir le risque de non recouvrement.

31.03.21
BILAN

C. Fonds propres :

Fonds propres avec droit de reprise :

835 074 €

Ce poste comprend les subventions des communes et les contributions de la FAP, notifiées et perçues par SNL 91 (hors financement des BAR) et appelées à être reversées à SNL Prologues dans le cadre du financement d'une opération. Ces fonds sont destinés à être transférés en réserve d'acquisition à l'issue de l'exercice au cours duquel Prologues aura procédé à l'appel de fonds.

Les réserves :

10 005 118 €

- Réserve d'acquisition : 9 474 980 €
Les réserves d'acquisition représentent les dons ou excédents utilisés à la clôture, et qui ont permis d'acquérir les actions de SNL Prologues.
- Réserves projets à venir : 216 139 €
Cette réserve correspond aux montants disponibles pour les investissements futurs de l'association.
- Réserve d'acquisition propre siège 314 000.00€
Cette réserve correspond aux dons ou excédents qui ont permis d'acquérir le siège social de l'association.

• Subventions d'investissement

15 341 €

Quand les subventions financent un bien amortissable, elles sont comptabilisées en fonds propres et reprises au compte de résultat au rythme des amortissements du bien subventionné.

Si les subventions financent un bien non amortissable, elles sont reprises par 1/10^{ème} ; ou si la convention prévoit une clause d'inaliénabilité, sur la durée de ladite clause.

D. Fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par les donateurs et/ou financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être encore utilisée par l'association conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés sont repris en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

SNL 91 a opté pour l'utilisation du mécanisme de fonds dédiés pour les ressources issues de la générosité du public finançant un investissement : les fonds dédiés sont ainsi repris au résultat au rythme de l'amortissement de l'investissement financé.

E. Provisions pour risques et charges :

a. Provision travaux : néant

b. Provision pour départ en retraite :

La provision relative à l'indemnité de départ en retraite des salariés s'élève au 31/12/2021 à 30 602 €.

2021
2022

Le mode de calcul retenu est le suivant :

- Indemnité calculée sur la base de la Convention Collective du 13/12/2017.
- Prise en compte des seuls salariés ayant atteint l'âge de 55 ans au 31/12/2021.

Elle est inférieure à celle de l'an dernier car deux salariés ayant une ancienneté importante ne sont plus présents au 31/12/2021.

c. Provision pour risque : 0 €

Comme cela a été énoncé dans les faits caractéristiques de l'exercice, les provisions pour risques constituées antérieurement ont été reprises en totalité car elles sont devenues sans objet au cours de l'exercice.

F. Régularisations de charges sur exercices antérieurs

- **Régularisation des cotisations de frais de santé**
L'association SNL 91 a régularisé les versements à Harmonie Mutuelle pour les années 2018 à 2020 pour un montant de 17 290 €.
- **Régularisation des cotisations de prévoyance**
L'excédent de versement des cotisations de prévoyance versées antérieurement a conduit à constater un profit exceptionnel de 15 248 €.

G. Contributions volontaires en nature :

Mécénat de compétences

Deux personnes sont intervenues dans le cadre d'un mécénat de compétences. Ce mécénat a été valorisé pour un montant de 66 262 €.

Bénévolat

Pour la première fois cette année, le bénévolat a été valorisé au 31/12/2021 en respectant la méthode préconisée par le mouvement SNL.

Les actions réalisées par les bénévoles pour chaque mission sociale de l'association ont été recensées. Elles ont été valorisées au taux horaire du salaire médian français (Indice INSEE).

Elles représentent 49 482 heures valorisées à 17 €, soit un montant total de 841 177 € pour les missions suivantes :

- Fonctionnement : 4 633 h pour 78 753 €,
- Recherche de fonds : 3 183 h pour 54 111 €
- Missions sociales : 41 666 h pour 708 314 €.

H. Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

- **Engagements financiers donnés ou reçus : néant**
- **Rémunération des dirigeants :**
Cette information n'est pas communiquée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.
- **Honoraires des commissaires aux comptes**
Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 8 303 €.

I. Modalités d'établissement du CER

Les règles de gestion

Conventionnellement, les ressources ayant donné lieu à convention de mécénat sont comptabilisées en mécénat

Les dons d'une entreprise qui n'ont pas donné lieu à convention de mécénat sont comptabilisés en dons.

Définition des missions sociales

Conformément à la Charte de Solidarités Nouvelles pour le Logement, les missions sociales des associations SNL sont :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement

Depuis 2017, l'ensemble des entités SNL a homogénéisé sa présentation analytique des **missions sociales**.

Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce sont les missions qui conduisent à la production de logements : elles incluent la prospection, le montage d'opérations, le suivi des financements et le suivi des opérations essentiellement de réhabilitation. Ce segment est le segment MOI.

Lorsque, sur une opération, l'entité est amenée à réaliser un investissement dont le flux est comptabilisé en charges de l'exercice, par exemple une subvention à SNL Prologues pour le financement d'un bail à réhabilitation, ce flux sera identifié sur le segment Investissement.

Gestion locative adaptée

Une fois le logement livré, la gestion locative vise à assurer l'entretien du logement et la gestion locative des biens y compris la relation de proximité avec les locataires.

Ce segment est divisé en deux sous-segments, l'entretien et la gestion locative. Les opérations patrimoniales de biens détenus en propre par l'entité sont quant à elles regroupées dans le segment patrimoine.

Pension de famille

Les pensions de famille sont des résidences sociales de petite taille qui accueillent et accompagnent, sans limitation de durée, des personnes en situation de grande exclusion et d'isolement.

Accompagnement social dans le logement

L'accompagnement social est personnalisé et vise à stabiliser les personnes pour les préparer à un futur relogement dans le parc de droit commun.

La communication et le plaidoyer

Elle vise à faire connaître le projet SNL et ses actions qui contribuent à la lutte contre le mal logement, mais également, seul ou avec d'autres, à formuler et défendre des propositions visant à améliorer les conditions de logement ou d'accès au logement des plus démunis.

L'animation du réseau de bénévoles

Les missions sociales sont pour partie réalisées par des bénévoles : l'animation de ce réseau va du recrutement de nouveaux bénévoles à la fidélisation de ces bénévoles, via notamment la formation ou le développement d'argumentaires sur le projet de l'association ou la lutte contre le mal-logement destinés aux citoyens ou aux pouvoirs publics. L'animation du réseau fait intrinsèquement partie des missions sociales de l'association SNL 91.

Recherche de fonds et frais de fonctionnement

Deux items analytiques ont été créés pour la recherche de fonds et les frais de fonctionnement

Recherche de fonds

L'appel à la générosité du public est en général essentiellement réalisé par des bénévoles.
Le mécénat et la recherche de fonds publics est en partie assumée par des salariés.

La recherche de fonds a été éclatée directement par les SNL départementales : la répartition entre frais d'appel à la générosité du public et frais de recherche d'autres ressources se fait via une clef de répartition annuelle.

Frais de fonctionnement

Ces frais se composent essentiellement de frais de personnel liés au management à la comptabilité, à l'accueil et aux frais informatiques. La communication de la foncière qui vise essentiellement à diffuser de l'information financière et du contenu à destination des investisseurs, n'a pas été intégrée à la partie plaidoyer et reclassée dans les frais de fonctionnement.

Règles d'affectation ou de répartition des coûts

Chaque entité SNL a réparti ses coûts suivant la même grille d'analyse de segmentation analytique. Les frais directs et les salaires ont été directement affectés aux missions.

Une partie des frais de fonctionnement, essentiellement celle liée au coût de la chaise (locaux, téléphone), a été partiellement répartie en fonction de la masse salariale affectée aux différentes missions.

Définitions des ressources

Produits issus de la générosité du public

Il s'agit essentiellement des dons collectés par les groupes locaux de solidarité, mais aussi des dons collectés en ligne.

Les dons sont répartis en deux catégories, les dons affectés lorsqu'ils sont explicitement affectés à une mission par le donateur (missions sociales dont l'investissement immobilier ou d'entretien, fonctionnement) ou dons non affectés.

Les dons liés au livret Agir et aux cartes Agir du Crédit Coopératif, ainsi que les ventes de don en nature (essentiellement dons d'action) sont assimilés aux dons.

La comptabilisation en mécénat est conditionnée à la signature d'une convention de mécénat (cf. supra).

Les legs sont portés par les entités en ayant la capacité, en particulier le fonds de dotation.



Subventions et autres concours publics

Elles représentent principalement le soutien des collectivités et de l'Etat aux missions de SNL.

Autres produits :

Ce sont essentiellement les produits des loyers et des redevances versés par les locataires, les produits liés à l'ingénierie dans le montage et la réhabilitation des logements.

Modalités d'affectation de l'emploi des ressources collectées auprès du public.

La présentation analytique interne permet d'avoir par mission détaillée un ensemble de dépenses et de ressources.

L'équivalent des dons affectés, quand ils concernent les missions sociales ou le fonctionnement, ont été affectés sur l'exercice en emploi des ressources collectées auprès du public sur ces segments.

Il en est de même pour la reprise des fonds dédiés de l'exercice lorsque ceux-ci sont issus de la générosité du public.

Concernant l'**investissement** issu des ressources collectées, celui-ci est de deux natures.

- Sur les baux à réhabilitation, il se fait sous forme de subvention : cette subvention est affectée en emploi sur les missions sociales (segment analytique investissement). La part de financement de ces investissements sous forme de ressources issues de la générosité du public est identifiée par chaque SNL.
- Sur les acquisitions de logements, l'investissement provenant des ressources issues du public se fait sous forme d'actions dans la foncière SNL- Prologues. L'emploi correspondant est constaté en part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public. L'investissement finance principalement des immobilisations non amortissables ; il ne donne donc pas lieu sauf exception à reprise.

L'association SNL 91 a décidé d'utiliser la totalité de son excédent de ressources dégagé au titre de l'exercice 2021 de 258 275 € liées à la générosité du public pour acquérir des titres Prologues.

Cette somme a partiellement couvert l'acquisition de Titres Prologues pour 283 382 €.

Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice : 191 032 €

Ce solde correspond au 31/12/2021 aux réserves projet de l'association SNL 91.

Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature (mécénats de compétence, abandons de loyer, dons de matériel et bénévolat) ont été intégrées dans les CROD- Dons en nature et dans le CER- Dons en nature.

Entité combinée

L'association SNL 91 fait partie des entités entrant dans le cadre de la combinaison des comptes de SNL Union.



2000-00
1999-00

Siège social: chez M. Charlois (Gwénaëlle), 21, rue du Gamin-qui-Chante, 91150 Etampes. *Date de la déclaration*: 28 novembre 1996.

1389 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS DU SUD-91. *Objet*: promouvoir le radioamateurisme. *Siège social*: mairie, 91690 Saclas. *Date de la déclaration*: 2 décembre 1996.

1390 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. ÉDUCATION ET SPORT CANIN DE L'HUREPOIX. *Objet*: mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race. Pour se faire, elle organise des concours, des épreuves de travail, conseille ses adhérents dans l'éducation et le dressage de leurs chiens. *Siège social*: chez M. Huvey (Jacques), 19, route de La Vallée, 91410 Roinville-sous-Dourdan. *Date de la déclaration*: 3 décembre 1996.

1391 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. LES PECHEURS DE GUIGNEVILLE. *Objet*: organiser la pratique de la pêche, informer et former à cette pratique, veiller à la conservation du domaine piscicole. *Siège social*: mairie, 91590 Guigneville-sur-Essonne. *Date de la déclaration*: 6 décembre 1996.

1392 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE (S.N.L.-91). *Objet*: contribuer au logement des personnes en situation de précarité sur le département de l'Essonne (construction, acquisition, réhabilitation et maîtrise d'ouvrage, accompagnement social). *Siège social*: 38, rue Debertrand, 91410 Dourdan. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1393 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. ASSOCIATION DE DANSE DE SALON DE SACLAS. *Objet*: organisation et gestion de l'animation de danse de salon de Saclas. *Siège social*: chez Mme Derrouet (Françoise), 2, rue des Graverlots, 91690 Saint-Cyr-la-Rivière. *Date de la déclaration*: 11 décembre 1996.

1394 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. AFCO 91. *Objet*: promouvoir et défendre les intérêts des coordonnateurs S.P.S. et encourager la mise en place de règles déontologiques. *Siège social*: chez M. Calu (Jean), 9, rue E.-Branly, 91240 Saint-Michel-sur-Orge. *Date de la déclaration*: 18 décembre 1996.

Modifications

1395 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. MALINOIS CLUB DE PARIS AMICALE D'ÉLÈVES AMATEURS DE CANARIS MALINOIS WATERSLAGERS. *Siège social*: chez M. Beaucamps, 14, rue des Lilas, 93700 Drancy. *Transféré; nouvelle adresse*: chez M. Trille, 69, rue Pierre-Curie, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois. *Date de la déclaration*: 6 novembre 1996.

1396 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. *Ancien titre*: PERSPECTIVES ET REALITÉS. *Nouveau titre*: PARTI POPULAIRE POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE D'ETAMPES - ESSONNES SUD. *Nouvel objet*: étudier les problèmes politiques, économiques et sociaux; participer aux responsabilités politiques et aux consultations électorales. *Siège social*: chez M. Allaire (Philippe), 4, rue de l'Orme, 91690 Guillevall. *Date de la déclaration*: 2 décembre 1996.

1397 - Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. *Ancien titre*: ASSOCIATION DES JEUNES POUR LA NATURE EN AFRIQUE (SECTION CÔTE-D'IVOIRE). *Nouveau titre*: ASSOCIATION DES JEUNES POUR LA NATURE EN AFRIQUE. *Siège social*: mairie, 91150 Etampes. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1398 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. CLUB SPORTIF DE BRÉTIGNY CYCLISME. *Nouvel objet*: pratique du cyclisme de compétition; l'association est affiliée à la fédération française de cyclisme. *Siège social*: 12, rue Jean-Jacques-Rousseau, 91220 Brétigny-sur-Orge. *Date de la déclaration*: 17 décembre 1996.

1399 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. ASSOCIATION DE PHYSIQUE ET APPLICATIONS DE PARIS SUD (A.P.A.P.S.). *Nouvel objet*: rassembler les étudiants et anciens élèves de la filière physique et applications et de la filière science des matériaux d'Orsay, afin de promouvoir ces formations auprès des milieux professionnels et d'apporter un soutien moral à ses membres. *Siège social*: université Paris Sud, bâtiment 472, 91405 Orsay Cedex. *Transféré; nouvelle adresse*: université Paris Sud, bâtiment 450, 91405 Orsay Cedex. *Date de la déclaration*: 17 décembre 1996.

1400 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. *Ancien titre*: ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ ET D'ACCUEIL POUR LES EXPATRIÉS D'ALGERIE. *Nouveau titre*: ASSOCIATION JUVISIENNE DES AMIS DE L'ALGERIE. *Siège social*: mairie, 6, rue Piver, 91260 Juvisy-sur-Orge. *Date de la déclaration*: 17 décembre 1996.

Dissolutions

1401 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE ÉCOLE EDOUARD-HERRIOT. *Siège social*: école Edouard-Herriot, place du Gymnase, 91470 Limours. *Date de la déclaration*: 17 décembre 1996.

1402 - Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. EQUUS. *Siège social*: maison de Vaubrun, rue d'Armagnac, 91940 Les Ulis. *Date de la déclaration*: 17 décembre 1996.

92 - HAUTS-DE-SEINE

Créations

1403 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. ECHO ACTION. *Objet*: accompagner les individus dans leurs mutations professionnelles et personnelles. *Siège social*: 58, rue d'Estienne-d'Orves, 92400 Courbevoie. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1404 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. USAGERS DU CENTRE ET DE LA RECETTE DES IMPÔTS DE LEVALLOIS (U.C.R.I.L.). *Objet*: gestion administrative et financière du restaurant inter-entreprises de la copropriété du 90-92, rue Baudin, à Levallois, par les usagers en fonction à la recette et au centre des impôts de Levallois. *Siège social*: hôtel des impôts, 90-92, rue Baudin, 92300 Levallois-Perret. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1405 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS D'IMPORT-EXPORT (ASIMEX). *Objet*: recherche sur les marchés d'import-export et promotion d'actions de coopération entre ses membres. *Siège social*: 48, rue des Mégards, 92500 Rueil-Malmaison. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1406 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. MALAGASY SAMBATRA (MASA). *Objet*: participer au développement social et culturel à Madagascar. *Siège social*: 16, rue du Haut-de-la-Noue, 92390 Villeneuve-la-Garenne. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1407 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION DU SERVICE MÉDICAL DU TRAVAIL INTER-ENTREPRISES - SICO (ASMI-SICO). *Objet*: constituer et gérer un service médical du travail interentreprises. *Siège social*: 23, rue François-Jacob, 92500 Rueil-Malmaison. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1408 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION DES RESIDENTS DE NANTERRE. *Objet*: défendre les intérêts matériels et moraux des résidents; dans le même cadre, L'Arène organise des services (vente de photocopies, mise à disposition de guides, etc.). *Siège social*: cité universitaire, chemin départemental 805, 8, allée de l'Université, 92000 Nanterre. *Date de la déclaration*: 9 décembre 1996.

1409 - Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. FRANCE COSTUME. *Objet*: rechercher la vérité historique sur l'évolution du costume dans le monde et au cours des siècles; aider

